



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en son lieu habituel des séances, sous la Présidence de Philippe BLUTEL, Maire.

Date de la convocation, le 18 février 2026

Etaient présents : Denis MADELINE, Maire-adjoint, Guillaume CHANTEPIE Maire-adjoint, Sandrine LAFORET, Joël HAMELIN, Séverine NICOLAS, Marie-Laure BLIN, Aurélie MORISEAU, Virginie LEGENDRE, Jean Yves MORAUX, Éric CERDAN

Etaient absents :

Sandrine TESSIER	a donné pouvoir à	Aurélie MORISEAU
Jean-Marc CHANDEBOIS	« « «	Joël HAMELIN
Roseline BAILLARD		

Secrétaire de séance : Séverine NICOLAS

DELIBERATION N° 11

Vidéoprotection aire d'apport volontaire déchets

Monsieur Le Maire informe le conseil que notre projet de vidéoprotection des aires d'apports de déchets ménagers a été validé en commission préfectorale.

Cette validation s'est matérialisée par la réception d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'installation.




Le conseil a voté dans son budget primitif une ligne de 25 000 € pour la vidéoprotection. Celle ligne, outre les aires de tri inclut :

- Le dépôt technique municipal route de la Maladrie (une caméra en terrain privé)
- La zone des Gaillons sud (dossier d'autorisation à mener pour une caméra)

Monsieur le Maire présente 2 offres

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

-  **VOTE** la vidéoprotection des 4 aires de dépôt volontaire de déchets ménagers
-  **CHOISIT** la proposition, mieux-disante, de la société WiConnect
-  **DIT** que la dépense entrera dans la ligne de 25 000 € votée au budget primitif

Le Maire,



Nombre de Conseillers :

En Exercice : 14

Présents : 11

Pouvoir(s) : 02

Votants : 13

Acte rendu exécutoire après dépôt

En Sous-Préfecture le.....

Publié et notifié le.....